

# Habilitation électrique B1-B1V, B2-B2V, BC, BR, BE

QSE - Formations obligatoires -



## En résumé

Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le salarié doit être habilité.

L'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées.

Avant d'être habilité, le salarié doit avoir été formé.

L'habilitation électrique délivrée par l'employeur s'appuie sur les dispositions du Code du travail (articles R. 4544-9 à R. 4544-11) et sur les règles techniques de la norme française NFC 18-510 de janvier 2012.

## Objectifs :

Opérer en sécurité par rapport aux installations électriques.

Repérer les risques encourus ainsi que les méthodes à acquérir pour les prévenir.

Connaître les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et les respecter, publication UTE C 18-510.

## Prérequis :

Avoir été formé aux opérations électriques concernées par l'habilitation visée.

## Participants :

Personnel ayant des compétences en électricité et désirant être sensibilisé aux risques électriques.

## Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

## Intervenants :

Cette formation est animée par un consultant formateur certifié.

Il possède, conformément aux recommandations de l'INRS :

- une connaissance en prévention,
- une compétence technique,
- une pédagogie adaptée à un public adulte,
- un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

## Le contenu

**630 €**  
Net de taxe par personne.

-----

G28 HABELECPE F2018

-----

 3 jours, soit 21 heures.  Eligible au CPF

**Dates et villes**

**Grenoble - 04 76 28 29 28**

Sessions à venir - Nous contacter



## 1. Module théorique

Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Les limites des différents domaines de tension et les zones d'environnement.

Les principes d'une habilitation et les symboles.

Les rôles des acteurs.

Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.

Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT).

Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés.

La conduite à tenir en cas d'accident corporel et en cas d'incendie dans un environnement électrique.

## 2. Module pratique

L'appartenance des matériels à leur domaine de tension.

Les limites et les zones d'environnement.

Le contenu d'un titre d'habilitation.

Les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.

Les situations vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.

Les équipements de protection individuelle.

La surveillance électrique des opérations.

# Méthodes, moyens et suivi

### Méthode(s) pédagogique(s) et moyen(s) technique(s)

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.

Mise en oeuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.

Document regroupant les divers thèmes, remis à chaque stagiaire.

### Moyen d'appréciation de l'action

Chaque formation fait l'objet d'une évaluation des savoirs et savoir-faire à partir d'un QCM et d'une mise en situation.

Le contenu et les critères de validation de cette évaluation sont les mêmes que la formation suivie soit du type initiale et recyclage.

Le consultant formateur délivrera un avis après formation suivant les prescriptions de la norme NF C 18-510.

Le titre d'habilitation électrique est délivré par l'employeur.

Recyclage conseillé tous les 3 ans.

### Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

# Partenaires





7 rue Hoche - 38000 Grenoble - France  
T. 04 76 28 29 28 - F. 04 76 28 29 78 - [ccifformation@grenoble.cci.fr](mailto:ccifformation@grenoble.cci.fr) [www.ccifformation-grenoble.fr](http://www.ccifformation-grenoble.fr)  
Siret : 183 830 017 00152 - Code NAF : 8532Z

